



COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU JEUDI 17 MAI 2018

EXCUSES (6) : At Michel, Bantigny Sylvie, Ducruet Janine, Gil Baptiste, Lavorel Dominique, Perfetti Jean Claude, Vivier Patrice.

ABSENTS (3) : Jorda Jean Michel, Muzard Jacques .

1. Approbation du compte rendu du comité directeur du 6 mars 2018

Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu est approuvé, 13 voix pour, 1 abstention.

2. Information sur l'agrément tourisme.

La loi du 22 juillet 2009 pour le développement et la modernisation des services touristiques imposait une nouvelle réglementation aux organismes proposant des séjours forfaitaires (à compter d'une nuit d'hébergement) y compris les associations de type loi 1901 dont nous sommes.

Nous avons donc adhéré pour l'année 2018 à la Chambre des Associations, organisme agréé tourisme, qui confère par extension son agrément à ses associations adhérentes afin de nous prémunir de toute situation fâcheuse.

Cependant en application des directives européennes une ordonnance de décembre 2017 annule à compter du 1er juillet 2018 l'obligation pour les associations d'obtenir cet agrément tourisme. Notre club serait donc à l'avenir dispensé de cette formalité.

Afin de leur faciliter la tâche des initiateurs un document résumant les modalités d'organisation d'un séjour sera réalisé à l'usage des organisateurs potentiels de notre club.

3. Modalités de versement des arrhes.

Notre club a connu quelques difficultés comptables concernant le versement et le remboursement d'arrhes dans le cadre de l'organisation de sorties de une ou plusieurs nuitées.

Afin que les modalités d'organisation des séjours en sorties collectives soient harmonisées et claires pour tous, les futurs organisateurs voudront bien se référer sur le site de notre club à la note accessible dans l'onglet « Pratiquer » puis « Organisation des sorties collectives » au paragraphe intitulé « Organisation des sorties du club nécessitant la réservation d'un hébergement (refuge, gîte, hôtel, etc). Cette note un peu dépassée sera mise à jour incessamment.

4. Indemnité de covoiturage.

La problématique, déjà largement débattue lors du précédent comité directeur, concernant la révision de l'indemnité kilométrique de covoiturage est reprise.

Certains propriétaires de voiture se plaignent que ce soit toujours les mêmes qui soient sollicités pour prendre leur véhicule alors que l'indemnité kilométrique actuelle (0,30 euro du kilomètre parcouru par voiture) est loin de couvrir les frais réels de déplacement et d'entretien du véhicule.

Arguments pour augmenter l'indemnité : compenser l'achat de pneus neige, d'un porte ski, révisions plus nombreuses, augmentation du prix du carburant, prise en charge des problèmes mécaniques ou de carrosserie. Il s'agit aussi de privilégier les gros véhicules (5 places et plus) afin, pour des raisons écologiques, de limiter le nombre de voitures en circulation et de tenir compte de l'exiguïté des parkings l'hiver.

Arguments contre l'augmentation : le tarif est déjà suffisamment élevé comme cela. Il faut privilégier la rotation des véhicules quitte à obliger chacun à se proposer à tour de rôle et repérer les récalcitrants. Il faut abandonner l'idée de privilégier les gros véhicules et utiliser aussi les voitures plus petites, même si cela entraîne un léger surcoût du déplacement et de plus nombreux véhicules sur les routes. En cas de difficulté trop importante l'encadrant devra annuler la sortie.

Un principe de base est proposé : l'encadrant n'utilise pas son propre véhicule.

Les propositions sont mises au vote : Le maintien de l'indemnité kilométrique de covoiturage à 0,30 euro par kilomètre parcouru et la non-utilisation de son propre véhicule par l'encadrant sont adoptées à 12 voix pour et 2 abstentions.

5. Départ du trésorier à la fin de l'exercice comptable annuel.

Jacques Breton nous fait part avec beaucoup d'amertume des raisons de sa démission. Il regrette l'attitude désinvolte, au plan comptable, des cafishes dans leur ensemble, elle a entraîné usure et lassitude de sa part.

Il assurera la comptabilité jusqu'à la prochaine assemblée générale mais n'y assistera pas. Il préparera cependant la présentation de l'exercice comptable annuel

Il se propose de former son successeur afin d'assurer une bonne passation de la fonction. Il préconise l'achat d'un nouveau portable pour la mission.

Le président le remercie pour l'extrême qualité du travail qu'il a accompli pendant 8 ans.

Une information a été passée dans la dernière newsletter faisant appel à candidature pour le poste de trésorier précisant bien que le trésorier a en charge la partie proprement comptable de la comptabilité du club, la partie trésorerie étant assurée par le trésorier adjoint.

Le président a reçu trois propositions (dont deux sans suite et une tout à fait recevable), d'autres sont peut-être encore à venir.

6. Point sur les refuges:

Le refuge du Parmelan : nous en sommes au stade de l'APS (avant projet sommaire). Les travaux de construction sont envisagés pour 2025. Mais le refuge est situé dans une zone de captage de sources. La mairie souhaiterait que les eaux grises soient épurées avant épandage. Une étude de faisabilité est lancée.

Le refuge du Gramusset : les travaux devraient pouvoir démarrer en 2019. Nous gagnons un an suite au désistement d'un projet situé dans les Pyrénées. Le club travaillera sur le projet jusqu'à

l'APD (avant projet définitif) qui sera transmis à la Fédération au début du mois de juin. Le PLU (plan local d'urbanisme) du Grand-Bornand devrait être signé en 2018. Le ravitaillement continuera à se faire par hélicoptère et le démontage du monte charge est envisagé. Suite à la démission de la gardienne un nouveau gardien a été recruté par la Fédération ; il s'agit de Christophe Clerc-Renaud.

7. Point sur le site informatique:

Suite au contrat de maintenance signé avec la société HOB, notre logiciel Joomla a été mis à jour. Une nouvelle présentation des activités, plus aérée et plus lisible est en préparation. Il semblerait que la rédaction des articles sur le site soit devenue plus difficile, un nouveau mode d'emploi sera édité. Le club est à la recherche d'un bon connaisseur de Joomla qui saurait rendre la page d'accueil du site plus agréable au regard et plus conviviale. Un appel à candidature sera fait par le biais de la newsletter. Il est aussi évoqué pour ce travail la possibilité de faire appel à des étudiants des IUT de Chambéry ou de Grenoble dans le cadre de leurs études. Quelques améliorations vont être apportées au site « collectives ».

8. Divers:

La nouvelle loi qui désigne la CNIL comme autorité nationale de contrôle de l'application du RGPD (règlement général de la protection des données) devra être étudiée au regard du recueil par notre club des données concernant ses adhérents.

Le club est sollicité pour participer au financement du « permis nacelle » de Didier Angeloz (guide de haute montagne équipé de murs d'escalade en salle) avec comme contrepartie son intervention lors d'une sortie des Aventuriers. Le coût pour le club sera de 200 à 250 euros

La proposition est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

Une nouvelle programmation d'activités est envisagée avec la Halte (association pour l'accueil de jour des SDF à Annecy)

Prochain bureau : lundi 18 juin à 19 h

Prochain comité : lundi 25 juin à 19 h

André ALESSIO
Secrétaire Général

Alain FLEURET
Président